

prolongation de la ligne n°6 jusqu'à Praz-Séchaud

La Municipalité répond favorablement à la pétition «Rétablissement de la ligne n°6 jusqu'à Praz-Séchaud» qui avait récolté 4343 signatures. La Municipalité propose la prolongation de la ligne n°6 depuis la Sallaz en direction de Valmont et Praz-Séchaud. Cette modification entrera en vigueur en 2015 et engendrera un surcoût annuel de 550'000 francs pour la Ville.

Depuis l'entrée en fonction du m2 et la mise en place du réseau 08, les usagers voyageant du centre vers les quartiers de Praz-Séchaud et des Boveresses étaient invités à utiliser soit le m2, soit la ligne n°6 jusqu'à la Sallaz puis à emprunter la ligne n°41 qui relie Isabelle-de-Montolieu à Praz-Séchaud via la Sallaz. Une pétition ayant récolté 4343 paraphes, soit une proportion importante des habitants du quartier, a demandé le rétablissement de la ligne n°6 jusqu'à Praz-Séchaud en soulignant le fait que ce transbordement représente une difficulté importante pour les personnes vivant avec un handicap. Or, rappellent les pétitionnaires, ces quartiers abritent un foyer pour personnes malvoyantes, un EMS et une institution pour personnes à mobilité réduite.

Plusieurs variantes de dessertes des quartiers de Praz-Séchaud, des Boveresses de la Sallaz et d'Isabelle-de-Montolieu ont été évaluées par les tl en étroite collaboration avec le service des routes et de la mobilité. A la lumière de ce travail, la Municipalité propose de prolonger la ligne n°6 jusqu'à Praz-Séchaud. Cette ligne dont le terminus actuel est à la Sallaz, en provenance de la Maladière, Saint-François, place de l'Ours, et Victor Ruffy, sera prolongée le long de la route d'Oron aux cadences actuelles. Le passage de la ligne n°6 par la Sallaz sera garanti dans les sens montant comme descendant.

Afin d'éviter une offre redondante sur l'axe Sallaz-Valmont Praz-Séchaud, la ligne n°41 s'arrêtera à la Sallaz. Elle continuera toutefois à desservir Praz-Séchaud aux heures de pointe afin de garantir la desserte du quartier dans les meilleures conditions possibles et de répondre aux besoins des habitants.

Cette modification du réseau entraînera un surcoût de 550'000 francs annuels de l'indemnité versée par la Ville de Lausanne aux tl. La prolongation de la ligne n°6 prendra effet en 2015 en raison des projets d'amélioration d'offre en cours et des contraintes liées au recrutement et à la formation de nouveaux conducteurs.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Daniel Brélaz, Syndic de Lausanne, 021 315 22 00**
- **Olivier Français, directeur des travaux, 021 315 52 00**

Lausanne, le 31 octobre 2013